



LA LETTRE D'INFORMATION DU CNIDEP

n°

1

Février 2017

AU SOMMAIRE...

- Les Journées Techniques du CNIDEP: un incontournable en matière de formation
- Convention avec la Communauté de Communes du Territoire entre Lunéville et Baccarat
- Devenir « Relais du CNIDEP »
- Etude EGIDA: un outil d'évaluation des gisements de déchets de votre territoire!
- Actu: 80 nouveaux territoires se lancent dans la démarche TEPCV

EDITO

La nouvelle lettre d'information du CNIDEP

En ce début d'année 2017, le CNIDEP a décidé de transformer ses supports de communication... Le bulletin d'information et la newsletter ont fusionné pour donner la **lettre d'information**, dans laquelle le CNIDEP présentera ses actions du moment, mais également des faits d'actualité importants pour les petites entreprises ou les collectivités! La lettre d'information vous sera envoyée en version électronique selon une fréquence trimestrielle.

Les Journées Techniques du CNIDEP : un incontournable en matière de formation



Le CNIDEP organise chaque année des Journées Techniques: destinées à différents publics de conseillers accompagnant les entreprises artisanales dans le domaine de l'environnement et de l'énergie, elles se déclinent en de multiples thématiques. L'objectif tourne toujours autour du même pilier : donner aux conseillers **toutes les informations et les outils nécessaires pour accompagner les entreprises** dans l'évolution de leurs pratiques environnementales.

Un autre public également visé par ces Journées Techniques est celui des collectivités locales et territoriales. Elus, cadres et techniciens amenés à travailler sur la thématique des Très Petites Entreprises sont formés aux spécificités de l'artisanat, ainsi qu'aux solutions à leur apporter (écotechnologies, bonnes pratiques...), par exemple dans le cadre d'opérations collectives.

Un exemple concret de sujet qui peut intéresser les collectivités : la journée

« **Rejets aqueux des entreprises artisanales : enjeux et solutions** ». Cette formation d'une journée présente la problématique des eaux usées de l'artisanat, la réglementation et les méthodes pour aider les entreprises à maîtriser leurs effluents polluants. Les inscriptions pour la prochaine session du **21 mars** sont ouvertes.

Par ailleurs, toutes les thématiques traitées par le CNIDEP peuvent faire l'objet d'une Journée Technique: qu'il s'agisse des différentes composantes de la prévention des déchets, de la réalisation de prédiagnostics techniques pour évaluer les pratiques et faire des préconisations ou d'autres sujets, le CNIDEP peut **concevoir des formations sur-mesure**. Et pour plus de facilité, toutes les Journées Techniques peuvent être délocalisées.

L'équipe du CNIDEP se tient à votre disposition pour étudier votre besoin. N'hésitez pas à télécharger notre catalogue 2017 sur le site du CNIDEP : <http://www.cnidep.com/> (en actualité).



Centre National d'Innovation
pour le Développement durable
et l'Environnement
dans les Petites entreprises



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat
Meurthe-et-Moselle

Convention avec la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat



La Communauté de communes du Lunévillois, devenue aujourd'hui la Communauté de communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB), a établi avec la CMA 54 et le CNIDEP une convention de trois ans durant lesquels de nombreuses actions en faveur du développement économique et de l'environnement seront menées conjointement.

Le CNIDEP, financé par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse pour cet accompagnement, sera plus précisément mobilisé sur l'action « Diminution des rejets de polluants chimiques en réseau urbain ». Cette action, qui comprendra deux volets interdépendants, débutera par la réalisation d'un diagnostic global des entreprises du territoire concernées par les risques chimiques. Ce diagnostic se déroulera en quatre étapes : tout d'abord, les entreprises du territoire concernées par de potentiels rejets dangereux seront identifiées, pour ensuite être questionnées et sensibilisées à la problématique

des rejets aqueux ; des diagnostics environnement seront alors réalisés dans les entreprises jugées sensibles ou en besoin de conseils. Enfin, la CCTLB pourra être accompagnée dans la rédaction du volet « artisanat » de l'arrêté d'autorisation pour les rejets non domestiques si elle le souhaite.

Le deuxième volet de l'action dépendra des résultats du premier volet : selon les besoins repérés et leur ampleur, le CNIDEP pourra aider la CCTLB au montage d'une opération collective territoriale de gestion des déchets dangereux artisanaux.

Dans la continuité de cette première action, nous participerons également à l'action « Gestion des déchets des entreprises artisanales » menée par la CMA 54. Une estimation des déchets produits par les entreprises du territoire sera réalisée par le CNIDEP grâce à son outil EGIDA 2.



Devenir Relais du CNIDEP

Depuis la fin de l'année 2015, la politique de diffusion des documents du CNIDEP a changé. Désormais, le CNIDEP a mis en place une offre tarifée à 2000€ TTC par an et par structure. Cela permet d'avoir accès à la globalité des documents édités par le CNIDEP :

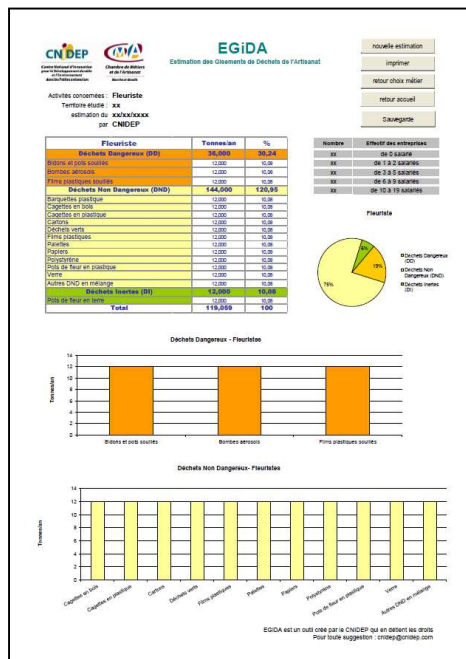
- **les fiches techniques** : des outils synthétiques réalisés pour les entreprises artisanales.
- **les notes de veille** : des documents qui abordent un sujet dans son fond et destinés avant tout pour les chargés de mission au contact d'entreprises artisanales.
- **les études préalables** : des documents de fond pour cerner tous les enjeux d'une thématique émergente sur les entreprises artisanales.
- **les évaluations de matériels et de produits** : des évaluations de technologies propres pour recueillir les avis des entreprises qui ont investis dans ces machines (ou produits) innovants.

Bien sûr, les documents rédigés dans l'année en cours mais aussi tous les documents rédigés dans les années précédentes sont concernés par cette politique de diffusion. Par exemple, les actuels relais de la CMA54 auront accès à la mise à jour faite ce mois-ci de la fiche technique « Travaux de retrait et encapsulage ». Ce travail de mise à jour permet de conserver un pool de document à jour.

Vous pouvez retrouver les listes des documents concernés en vous rendant sur le site internet du CNIDEP, sur la page relative au système de relais : http://www.cnidep.com/service_relais.html



Etude EGIDA: un outil d'évaluation des gisements de déchets de votre territoire!



Page type de résultats, EGIDA 2

Dès 2007, le CNIDEP a mis au point un outil d'estimation du gisement de déchets produits par les entreprises artisanales : l'outil EGIDA. En 2015, l'outil a été mis à jour afin d'être au plus près des évolutions de pratiques et de production de déchets des entreprises. Actuellement, c'est donc la deuxième version d'EGIDA qui est utilisée pour fournir des estimations de production de déchets des entreprises artisanales. L'outil EGIDA est essentiellement utilisé pour les phases d'état des lieux, nécessaires à tout projet de territoire.

Si vous êtes intéressés par ces données, n'hésitez pas à nous contacter pour demander un devis afin d'obtenir les estimations de production de déchets sur le territoire de votre CMA ! Vous pouvez aussi trouver de plus amples informations sur cet outil en vous rendant sur le site internet du CNIDEP : http://www.cnidep.com/enquete_nationale_gisement_dechets.html

80 nouveaux territoires se lancent dans la démarche TEPCV



Ségolène Royal, Ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, a récompensé 80 territoires lauréats supplémentaires de la démarche TEPCV fin 2016. Ces nouveaux TEPCV viennent gonfler les rangs des 400 territoires qui se sont engagés dans la démarche depuis deux ans.

C'est en effet impulsé par la démarche TEPOS que le Ministère de l'énergie lançait en 2014 un appel à projets "Territoires à énergie positive pour la croissance verte" (TEPCV) : au début de l'année suivante, 212 lauréats avaient été récompensés par une aide financière comprise entre 500 000 et 2 millions d'euros. Le concept de TEPCV avait ensuite été inscrit en août 2015 dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte

Ces territoires à énergie positive doivent maintenir et développer leurs efforts dans trois domaines d'action :

- La réduction de la consommation d'énergie ;
- La diminution des pollutions et le développement des transports propres ;
- Le développement des énergies renouvelables ;
- La préservation de la biodiversité ;
- La lutte contre le gaspillage et la réduction des déchets ;
- L'éducation à l'environnement.

Les enveloppes financières allouées à la mise en œuvre du programme d'action permettent ainsi de soutenir les projets des collectivités, mais aussi indirectement les associations et les entreprises des territoires concernés.

Sources: www.developpement-durable.gouv et www.territoires-energie-positive.fr

© La lettre d'information du CNIDEP
Centre National d'Innovation
pour le Développement Durable
et l'Environnement dans les Petites entreprises



CNIDEP - 4 rue de la Vologne - 54520 LAXOU
Tél. : 03 83 95 60 88 - Fax : 03 83 95 60 30
Courriel : cnidep@cnidep.com
Site Internet : www.cnidep.com

Directeur de publication : Jean-Paul DAUL
Rédaction : CNIDEP
Impression : CNIDEP
Crédit photos : CNIDEP - CMA54
Imprimé sur du papier recyclé
Dépôt légal : Février 2017 - ISSN n° 1771-8473

Avec la participation financière de :

